



Paris, le 17 janvier 2007

## ***Les avocats gagnent du temps grâce au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris !***

### **■ ■ ■ *La dématérialisation de la prise de date en référé au Tribunal de commerce de Paris est désormais une réalité sur [www.greffe-tc-paris.fr](http://www.greffe-tc-paris.fr) ■ ■ ■***

Après sa refonte complète en février 2006, le site du greffe poursuit son objectif de dématérialisation et s'enrichit d'une nouvelle fonctionnalité ! C'est aujourd'hui le tour des avocats de bénéficier de toute l'attention du greffe qui leur ouvre désormais l'accès à une plateforme interactive en ligne leur permettant de prendre date en référé via Internet sans avoir à se déplacer au greffe.

Cette nouvelle fonctionnalité est un gain de temps énorme pour tous les avocats de France.

Les avocats peuvent dorénavant se connecter à la rubrique « Formalités en ligne » du site [www.greffe-tc-paris.fr](http://www.greffe-tc-paris.fr) !

### **■ ■ ■ *La procédure en ligne est très simple !***

L'avocat accède à un formulaire interactif qu'il doit compléter en indiquant : les noms des parties, le motif de la demande (provision, expertise, ...), ses préférences concernant les dates d'audience. Il peut également exclure 3 dates de la sélection.

Il joint son projet d'assignation ainsi que le bordereau de pièces sous format numérique et effectue en ligne le règlement d'une provision pour frais de greffe.

Le règlement de la provision s'effectue par un paiement sécurisé avec une carte bleue. A l'issue de son envoi, l'avocat recevra un accusé de réception par retour de mail, rappelant les informations transmises ainsi qu'un reçu attestant le paiement de la provision. A réception le greffe communique à l'avocat par email, la date et l'heure de l'audience, ainsi que le numéro d'enrôlement de l'affaire.

## ■ ■ ■ Pour mémoire

La procédure de référé est le moyen de déclencher une procédure judiciaire en urgence afin d'agir avant que le dommage ne soit commis ou que le trouble soit causé ! Cette procédure permet aux avocats, en cas d'urgence, d'obtenir une assignation du Président du Tribunal de commerce permettant de prendre toutes mesures conservatoires, de remise en l'état pour prévenir un dommage imminent ou pour faire cesser un trouble imminent. L'assignation en référé doit en principe respecter toutes les règles générales prescrites pour les assignations, mais comme c'est une procédure d'urgence, elle peut déroger à certaines règles concernant les délais.

La notion même d'urgence, principe central de cette procédure, justifiait la mobilisation du greffe pour créer aussi rapidement que possible un processus de transmission des projets d'assignation via Internet. C'est maintenant chose faite, la prise de date en référé est réalisable directement en ligne sur le site Internet du greffe du Tribunal de commerce de Paris : [www.greffe-tc-paris.fr](http://www.greffe-tc-paris.fr)

## ■ ■ ■ Le greffe à l'écoute des professionnels

Comprendre les professionnels, répondre à leurs besoins, simplifier les demandes des justiciables et de leurs conseils, leur faire gagner du temps et de l'énergie, tels sont les enjeux justifiant la mobilisation du greffe pour créer aussi rapidement que possible un processus de transmission des projets d'assignation via Internet. C'est maintenant chose faite !

## ■ ■ ■ A propos du greffe du Tribunal de commerce de Paris

*Le greffe est une société civile professionnelle de 249 salariés dirigée par quatre greffiers associés officiers publics et ministériels nommés par le Garde des Sceaux. Il assure une double mission juridique et judiciaire. Structure responsable de l'assistance du Président et des Juges du Tribunal de commerce, le greffe gère l'ensemble des registres des entreprises, notamment le Registre du Commerce des sociétés qui contient à Paris intra-muros 320 406 entreprises en activité en décembre 2006. Tous dossiers confondus, le greffe de Paris a traité en 2005, 116 566 formalités légales et 90 103 décisions de justice, et a enregistré 89 473 inscriptions de privilèges. Il a aussi traité des dossiers de prévention en difficulté de 2 268 entreprises. Depuis juillet 2000, le greffe propose aux entrepreneurs parisiens l'attribution gratuite de certificats électroniques permettant d'effectuer leurs déclarations administratives en ligne. Le greffe est certifié ISO depuis juillet 2004, cette certification s'est vue renouvelée en mai 2006.*

<b>Greffe du Tribunal de Commerce de Paris</b> Marie-Christine Berneron – Service Communication 1 quai de la Corse – 75181 Paris Cedex 04 Tel : 01 44 41 54 44 – Port : 06 80 48 15 63 <b>Email : <a href="mailto:mchristine.berneron@greffe-tc-paris.fr">mchristine.berneron@greffe-tc-paris.fr</a></b>	<b>Point Virgule Relations Presse</b> Elodie Repellin – Sandra Laberanne 8, rue des Champs – 92600 Asnières tel : 01 41 11 82 32 – 01 41 11 82 31 Email : <a href="mailto:erepellin@pvirgule.fr">erepellin@pvirgule.fr</a> / <a href="mailto:slaberanne@pvirgule.fr">slaberanne@pvirgule.fr</a>
<b>Site internet : <a href="http://www.greffe-tc-paris.fr">www.greffe-tc-paris.fr</a></b>	<b>Site internet : <a href="http://www.pointvirgule.fr">www.pointvirgule.fr</a></b>